

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CLAYEURES  
N°03-24

Séance du 17 avril 2024

Le bureau de l'association foncière de Clayeures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Monsieur Vincent COLLARD,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	8	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Messieurs Vincent COLLARD, Raymond BENOIT, Gilles GERARDIN, Christian CENDRE, Julien CENDRE, Claude JUSNEL, Michel COLLIN, Thibault BAZIN

**Procurat ion(s) :**

Madame Marie-Hélène LEMAIRE donne procurat ion à Monsieur Vincent COLLARD

**Etai(en)t absent(s) :**

Monsieur Vincent BROCHERAY

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
02 avril 2024

Date d'affichage
02 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 avril 2024

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :  
Monsieur Gilles GERARDIN

17 avril 2024
et publication du
17 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

réuni sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 17 avril 2024

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	30 501,65
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	30 501,65
	- un excédent d'investissement de :	174 732,78
	- un déficit des restes à réaliser de :	133 000,00
	Soit un excédent de financement de :	41 732,78

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	30 501,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	30 501,65
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	174 732,78

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Clayeures

Le Président COLLARD Vincent

le(s) secrétaire(s) de séance